



PREFET DE L'HERAULT

**Avis de prolongation de l'enquête publique unique  
relative au projet de modernisation de la station de traitement des eaux usées MAERA,  
sur la commune de Lattes, au profit de Montpellier Méditerranée Métropole**

**L'enquête publique prescrite par arrêté préfectoral n°2019-I-743 du 17 juin 2019, est prolongée de quinze jours, soit jusqu'au mercredi 4 septembre 2019 à 18h00 inclus, afin de garantir la bonne information du public et la participation de toutes les personnes concernées par ce projet important pour le territoire métropolitain de Montpellier.**

L'enquête publique unique ouverte **du lundi 8 juillet 2019 (9h) au mardi 20 août 2019 inclus (18h) est prolongée jusqu'au mercredi 4 septembre 2019 à 18h00 inclus, soit 59 jours consécutifs ;**  
Un des membres de la commission d'enquête, accueillera le public et recevra les observations et propositions à l'occasion d'une permanence supplémentaire, le **mercredi 4 septembre 2019, de 9h00 à 12h00, à la mairie de Lattes, siège de l'enquête, 1, avenue de Montpellier ;**

Jusqu'au 4 septembre 2019, le dossier est consultable :

- sur le site internet accueillant le registre dématérialisé mis à disposition par le maître d'ouvrage :

<https://www.enquete-publique-maera.fr>

- sur le site des services de l'État :

<http://www.herault.gouv.fr/Publications/Consultation-du-public/Enquetes-publiques2>

- au moyen du point numérique pour les usagers dans le hall d'accueil de la Préfecture de l'Hérault, 34 place des martyrs de la résistance à Montpellier du lundi au vendredi de

8 heures 30 à 16 heures 30, ainsi qu'au siège de Montpellier Méditerranée Métropole, 50 place ZEUS à Montpellier, rez-de-chaussée, aux heures habituelles d'accueil du public : du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h.

-Les personnes intéressées pourront continuer à formuler leurs observations sur les registres prévus à cet effet en mairie de Assas, Castelnau-le-Lez, Castries, Clapiers, Grabels, Jacou, Juvignac, Lattes, Le Crès, Manguio-Carnon, Montferrier-sur-Lez, Montpellier, Palavas-les-Flots, Pérols, Prades-le-Lez, Saint-Aunès, Saint-Jean-de-Védas, Teyran, Vendargues, ainsi qu'au siège de Montpellier Méditerranée Métropole. Et ce, dans les mêmes conditions que celles mentionnées dans l'arrêté préfectoral du 17 juin 2019 susvisé ;

-Les observations pourront être également adressées par voie postale au siège de l'enquête à : M. le Président de la Commission d'Enquête, « Enquête Modernisation Maera », Mairie de Lattes, 1 avenue de Montpellier, 34973 Lattes.

-Le public pourra continuer à communiquer ses observations par voie électronique en accédant au site internet accueillant également le registre dématérialisé, à l'adresse suivante :

<https://www.enquete-publique-maera.fr>

jusqu'au 4 septembre 2019 à 18h00.

Les observations et propositions du public déposées par voie électronique sont également consultables en accédant au site internet accueillant le registre dématérialisé, à l'adresse suivante :

<https://www.enquete-publique-maera.fr>

Toutes les dispositions de l'article 4 de l'arrêté préfectoral du 17 juin 2019 susvisé sont reportées à la nouvelle date d'expiration du délai d'enquête.

Les autres dispositions de l'arrêté préfectoral d'ouverture d'enquête publique initial du 17 juin 2019 susvisé restent inchangées.